

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
HAUTES PYRENEES**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SOUES**

Nombre de conseillers : 22  
En exercice : 23  
Qui ont pris part à la délibération : 23

**Séance du 6 Novembre 2024**

L'an Deux Mille Vingt Quatre, le Six du mois de Novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Trente-Et-Un du mois d'Octobre, s'est réuni sous la présidence de Mme. Danièle CORONADO, Maire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Mme. Danièle CORONADO, Maire, fait l'appel et compte dix-huit membres présents, et trois procurations.

**Etaiènt présents :** MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DELAVault Jean-Michel ; DUPONT Raymond ; ERRAÇARRET Dominique ; LARRIEU Bernard ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; ROUDIER Pascal ; SEMPASTOUS Jean-Paul

Mmes BARON Marie-Paule ; BERNAD Nathalie ; CAMES Colette ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; DUBARRY Béatrice ; HUILLET Paule ; TROUILH Françoise

**Etaiènt absents :** Mme CUILHE Sandrine  
M. LARROQUE Jean-François

**Excusés :** Mme CRESCENT Sylvie a donné procuration à M. ROUDIER Pascal ;  
Mme DELANNOY Delphine a donné procuration à M. ERRAÇARRET Dominique ;  
M. HUILLET Pierre-Jean a donné procuration à Mme HUILLET Paule ;  
M. PELARREY Laurent a donné procuration à Mme TROUILH Françoise.

M. LAUDEBAT Jean-Michel a été nommé secrétaire de séance.

Mme. Danièle CORONADO, Maire, fait appel et compte 22 conseillers municipaux présents.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 11 Septembre 2024 étant approuvé.

Délibération N° D60/2024

Code 4-2

**Création d'un poste d'Adjoint technique à temps complet affecté à l'entretien des espaces verts en raison d'un accroissement temporaire d'activité**

**Exposé des motifs :**

Mme. le Maire expose qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique affecté à l'entretien des espaces verts à temps complet du 1<sup>er</sup> Décembre 2024 au 31 Mai 2025.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23,

**Vu** les crédits inscrits au budget,

**Considérant** que pour répondre aux besoins du service d'entretien des espaces verts, il est nécessaire de recruter un agent non-permanent pour une durée de six mois,

**Oùï** l'exposé de Mme. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

De créer emploi non-permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial pour effectuer des missions d'entretien des espaces verts en raison d'un accroissement temporaire d'activité du 1<sup>er</sup> Décembre 2024 au 31 Mai 2025.

**Article 2 :**

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget.

**Article 3 :**

Mme. Le Maire est autorisée à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,



La Maire,  
Danièle CORONADO

A handwritten signature in red ink, appearing to be "D. Coronado", is written over the official seal.